

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2011



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS

Orne-Moselle

Territoire d'avenir

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2011 a principalement été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la politique « petite enfance » qui a pour ambition, de proposer à l'ensemble des familles, dès 2013, une offre élargie dans le domaine de la petite enfance sur notre territoire.

Dans le cadre de cet important programme d'investissement, qui mobilisera au total plus de 8 millions d'euros, une 1ère structure multi-accueil (celle d'Amnéville) a ouvert ses portes le avril 2012.

En plus de ce projet dédié à la petite enfance, notre Communauté de Communes a poursuivi, en 2011, les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels,
- engagement des études en vue de la requalification de la friche industrielle de Moulin Neuf.

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, des Fonds Européens et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

La carte d'identité du territoire

La situation géographique	page 4
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	page 4
Les organes communautaires	page 5
Les commissions	page 6

Moyens Humains

Répartitions des services	page 7
Effectifs communautaires par sites	page 7

Finances

pages 8-9

L'Aménagement de l'Espace

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire en vue du développement des parcs d'activités communautaire Champelle et Ramonville	page 10
Site sidérurgique de Moulin Neuf	page 11
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	pages 12-13
Service d'information géographique	pages 14-15
Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (S.I.A.U.)	page 16
Partenariat avec l'AGURAM	page 17

Le Développement Economique

Parcs d'activités communautaires	page 18
Partenariats	page 19
Manifestations	page 19

La Protection et la mise en valeur de l'environnement

Elaboration du plan de prévention du bruit	page 20
L'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire	page 20

La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets

Traitement des déchets résiduels	page 21
Convention Eco Emballages	page 21
Convention ADEME	page 21
Etude préalable à l'instauration d'une redevance incitative	page 21

Logement et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012-2017	page 22
Etude de stratégie foncière	page 22
Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat	page 23
Campagne ravalement de façades	page 23
L'observatoire du logement	page 24
L'ALEC du Pays Messin et l'EIE	page 24
Adhésion au fonds de solidarité pour le logement	page 24
Les Partenariats	page 25

La Petite Enfance

La mise en œuvre	pages 26-27
Financement	
Réalisation	
DSP	

Actions transverses

Conventions de partenariats	page 28
Le Magazine d'Information Intercommunal- CCPOM'Le Mag n° 6	page 29
Livret touristique de la CCPOM	page 29

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS

Orne Moselle
Territoire d'avenir

1. La situation géographique

La Communauté de Communes du Pays Ornes Moselle comptent 52 959 habitants sur 9 980 ha de superficie.

13 Communes composent la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle:



Les domaines de Compétences communautaires :

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.

La liste exhaustive des compétences figure dans les statuts de la Communauté de communes qui sont consultables sur le site internet www.ccpom.fr

2. Le fonctionnement

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) et un bureau communautaire qui comprend, auprès du Président, 13 Vice-présidents (un par commune).

3. Les organes communautaires

Le Bureau Communautaire

Il exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire lors de sa réunion du 14 avril 2008.

En 2011, il s'est réuni 12 fois et a adopté 110 décisions.

M. FOURNIER Lionel, Président

M. DIETRICH Claude, 1^{er} Vice Président

M. ZIMOCH Jean-Marie, 2^{ème} Vice Président (jusqu'au 24/11/2011)

M. DROUIN René, 3^{ème} Vice Président

M. WATRIN Roger, 4^{ème} Vice Président

M. MATELIC Vincent, 5^{ème} Vice Président

M. MULLER Yves, 6^{ème} Vice Président

M. CORRADI Luc, 7^{ème} Vice Président

M. SERREDSZUM Jean-Marie, 8^{ème} Vice Président

M. VOLLE Michel, 9^{ème} Vice Président

M. HALTER Marcel, 10^{ème} Vice Président

M. ARGUELLO Hervé, 11^{ème} Vice Président

M. SCHWEIZER Christian, 12^{ème} Vice Président

M. PIERON Robert, 13^{ème} Vice Président

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales il exerce les attributions suivantes:

- vote du budget,
- institution et fixation des taux au tarifs des taxes et redevances,
- approbation du compte administratif,
- modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la communauté de communes,
- adhésion à un établissement public,
- délégation et gestion d'un service public,
- disposition portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville.

En 2010, il s'est réuni 4 fois et a adopté 33 délibérations.

AMNEVILLE:(jusqu'au 24/11/11)

Titulaires:

Mme GREVEN
M. BRUXMEIER
M. DOFFIN
M. FREMERY
M. ZIMOCH, 2^{ème} VP
Mme BELLONI
M. SCHREMER
Suppléants:
M. MITIDIERI
M. DONADONI
M. LOSZACH

BRONVAUX:

Titulaires:

M. ARGUELLO, 11^{ème} VP
M. FAVIER
Suppléants:
M. LEMONT(jusqu'au 29/06/11)
Mme REISSE (à partir du 29/06/11)

CLOUANGE:

Titulaires:

M. DIETRICH, 1^{er} VP
Mme FERRARI
M. GIMONDI
M. CECCONI
Suppléants:
M. FURGONI
M. TINTANET-DANGLA

MARANGE-SILVANGE:

Titulaires:

M. BRUM
M. MULLER, 6^{ème} VP
M. MEOCCI
M. LALLIER
Mme GREFF
Suppléants:
M. ROETTGER
Mme BAUDOIN

MONTOIS LA MONTAGNE

Titulaires:

M. VOLLE, 9^{ème} VP
M. CUCCIA
Mme PIERRARD
Suppléants: M. LAURENT

MOYEUVE-GRANDE:

Titulaires:

Mme BARTOLETTI
M. BENABID (à partir du 29/03/11)
M. SANTARONI A.(jusqu'au 29/03/11)
Mme CONTESE
M. DROUIN, 3^{ème} VP
M. ROVIERO
M. SANTARONI M.
M. TIRLICIEN
Suppléants:
M. CARIDDI
M. GALLO
Mme KIRCHE

MOYEUVE PETITE

Titulaires:

M. SCHWEIZER, 12^{ème} VP
Mme MARRINACCI
Suppléants:
M. HENRY

PIERREVILLERS:

Titulaires:

M. SERREDSZUM, 8^{ème} VP
M. PELIZZARI
Suppléants: M. LEFORT

ROMBAS

Titulaires:

M. FOURNIER
M. PIERON, 13^{ème} VP
M. BARTHELEMY
M. RISSER
Mme WAGNER
Mme MACAIGNE (à partir du 29/03/11)
Mme MORETTI (jusqu'au 29/03/11)
M. AUBURTIN
Mme BENCI
Suppléants:
M. SAUDRY
Mme MACAIGNE (jusqu'au 29/03/11)
Mme BALZER

RONCOURT

Titulaires:

M. HALTER, 10^{ème} VP
M. BALTIERI
Suppléants:
M. CAZZANTI

ROSSELANGE:

Titulaires:

M. MATELIC, 5^{ème} VP
M. SCHONS
Mme SEEMANN
M. DI GIANDOMENICO
Suppléants:
M. VISCERA
Mme COANA

SAINTE MARIE AUX CHÊNES

Titulaires:

M. KLAMMERS
M. WATRIN, 4^{ème} VP
M. SUBTIL
Mme CADONA
Suppléants:
M. ALBANESE
M. VEDEL

VITRY SUR ORNE:

Titulaires:

M. CORRADI, 7^{ème} VP
M. WEYANT
M. VEGLIA
Suppléants:
M. GOEB

Les Commissions

Elles ont été mise en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 permettant de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes. Elles réunissent des élus membres du Conseil communautaire mais aussi des élus qui ne siègent pas au conseil communautaire mais qui ont souhaité participer à leurs travaux.

Membres

Développement économique	M. DIEDRICH, M.ARGUELLO, Mme DALCENGIO, M. MEOCCI, M. VOLLE, M. SANTORONI A.,(jusqu'au 29/03/11), Mme NINFEI, M. LEFORT, M.PIERON, M. CAZZANTI, Mme SEEMANN, M. WATRIN, M. BENABID (à partir du 29/03/11)
Projets, Travaux, Infrastructures	M. SERREDSZUM, M. SCHREMER(jusqu'au 24/11/11), M.HACQUARD, M.GISMONDI, M.KOMARNICKI, M. CUCCIA, M. SANTARONI, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M. AUBURTIN, M. HALTER, M.VISCERA, M. WEYAND, M. MULLER
Gestion Elimination et Valorisation des déchets	M. ZIMOCHE (jusqu'au 24/11/11), Mme GREVEN (jusqu'au 24/11/11), M.RICHARD, M.GENTILE, M.LINDEN, M. CUCCIA, Mme KAISER, M. LEONARD , M. PELIZZARI, Mme BALZER, M. COVALCIQUE, M.SCHONS, M. BALTIERI
Protection Mise en valeur de l'environnement	M. WATRIN, Mme GREVEN (jusqu'au 24/11/11), M.LEMONT (jusqu'au 29/06/11), M.CECCONI, Mme GREFF, Mme. PIERRARD, M. SANTARONI M., M. HENRY, M. SUBTIL, M.RISSER, Mme STAEHLE, M. SUBTIL, M.SCHONS, Mme REISSE (à partir du 29/06/11)
Finances Personnel	M. MATELIC, M. ZIMOCHE(jusqu'au 24/11/11), M.ARGUELLO, M.TINTANET-DANGLA, Mme WEIDER, M. CUCCIA, Mme ROVIERO, Mme MARINACCI, M.BARTHELEMY, M. HALTER, M.DI GIANDOMENICO, M. CAYRE
Communication	M. CORRADI , M.ARGUELLO, Mme FERRARI, Mme GREFF, M. LAURENT, M. DARTIGUES, M. SCHWEIZER, M. LEFORT, Mme MACAIGNE, M. BALTIERI, Mme SEEMAN, Mme KIRCHE
Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit	M. PIERON ,M. CAMPAGNOLO, Mme LAMY, M.SERAFINO, M.HECQUET, M. JUGEL, M. MIRITSCH, M. HENRY, M. RICCIARINI, M.WEILER, M. FREMERY(jusqu'au 24/11/11)
Logement, Cadre de vie,	M.ARGUELLO, Mme HAFFNER, , Mme GREFF, Mme PIERRARD, Mme CONTESE, Mme NINFEI, Mme CONTI, M.WAGNER, M. HALTER, M. DI GIANDOMENICO, Mme CADONA
Aménagement de l'espace, Schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières	M.ARGUELLO, M. GENCO, Mme NOEL, M. VOLLE, M. TIRLICIEN, M. HENRY, M. PELIZZARI, M.SAUDRY, Mme STAEHLE, M.CASTELAIN, M. HAJDRYCH
Urbanisme	M. HALTER ,M. CAMPAGNOLO, M.FURGONI, M.MEOCCI, M. BATTISTINI, Mme CONTESE, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M.MARRELLA, M.SCHONS, M.ARGUELLO
Suivi et Développement du SIG	M. ARGUELLO ,M.FURGONI, M.HECQUET, M. BATTISTINI, M. GALLO, M. SCHWEIZER , M.PIERON, M. HALTER, M.SCHONS, M. CAMPAGNOLO
Développement durable, Energies nouvelles	M. SCHWEIZER ,M.LEMONT(jusqu'au 24/11/11), M. MANFRIN, M. LALLIER, M. JUGEL, Mme BARTOLETTI, M.HENRY, M.MORETTI (jusqu'au 29/03/2011), M. CAZZANTI, M. VEGLIA, Mme REISSE (à partir du 29/06/11), Mme MACAIGNE (à partir du 29/03/11), M. DOROSZEWSKI, M.VISCERA
Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire	M. MULLER ,M.ARGUELLO, M. FIUMARA, Mme TOUSSAINT, M. VOLLE, Mme ANGOTTI, Mme NINFEI, M. PELIZZARI, Mme KEUVREUX, Mme STAEHLE, Mme TARNAWSKI, Mme ORY

1. Répartitions des services

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

à ROMBAS:

- 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- Rue Alexandrine: Service Instructeur des Autorisations d' Urbanisme et Service d'information Géographique.
- Halte Garderie, « Les petits amis »

à AMNEVILLE:

- Relais parentale d'assistance maternelle,

2. Effectifs communautaires par sites

Siège de la CCPOM

16 personnes : 3 hommes et 13 femmes, dont 11 titulaires et 5 contractuels

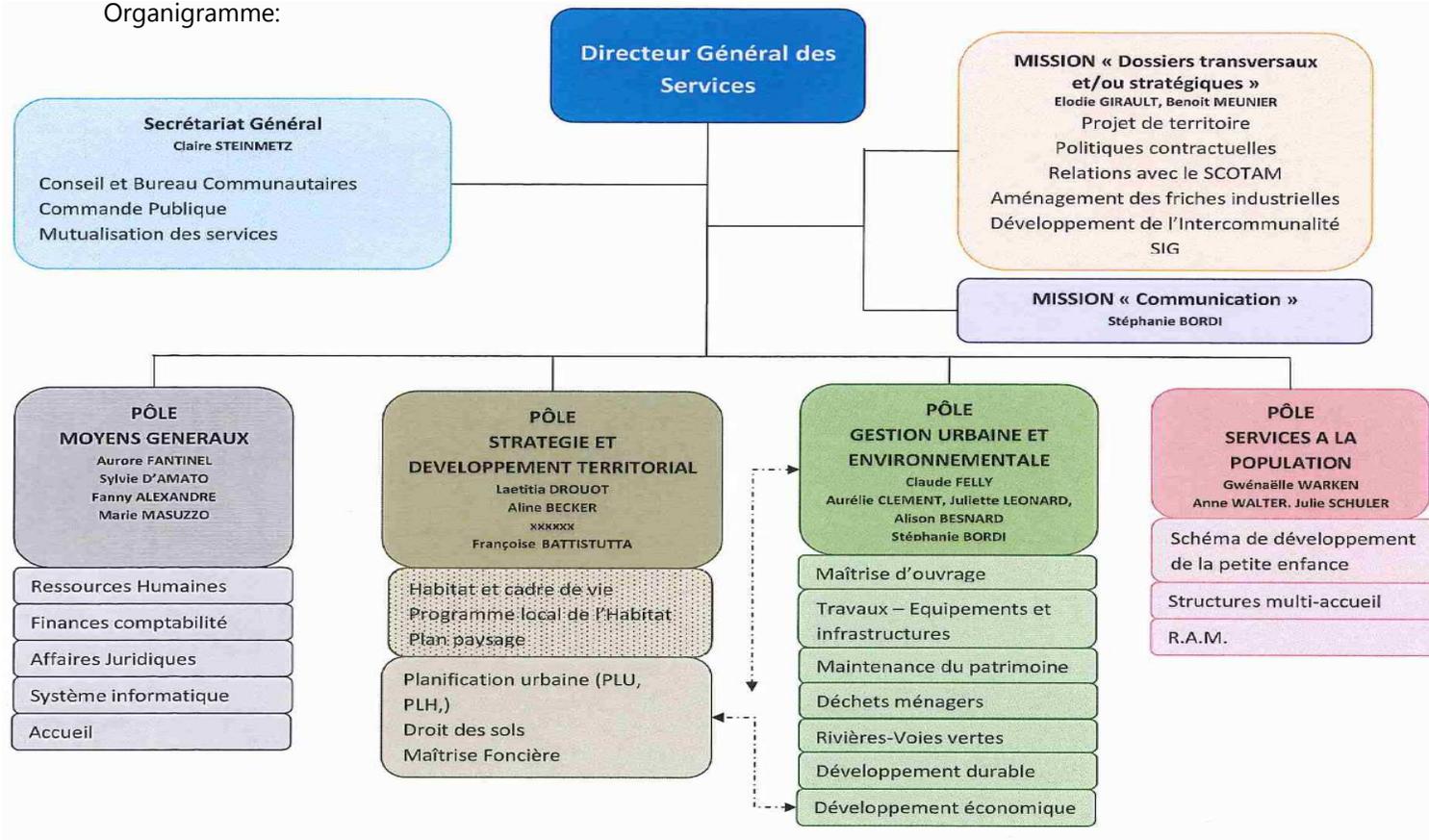
Halte Garderie « Les petits amis »

10 personnes représentant 9,16 ETP

Relais parentale d'assistance maternelle

1 personne

Organigramme:



Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de communes ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Le Budget 2011 a été adopté le 20 avril 2011 et a fait l'objet de trois décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 20 avril 2011 et Décision modificative n° 2 adoptée le 29 juin 2011, Décision modificative n°3 adoptée le 13 octobre 2011).

La présentation synthétique des comptes pour 2011 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2011):

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2009 se sont élevées à 8 363 K€.

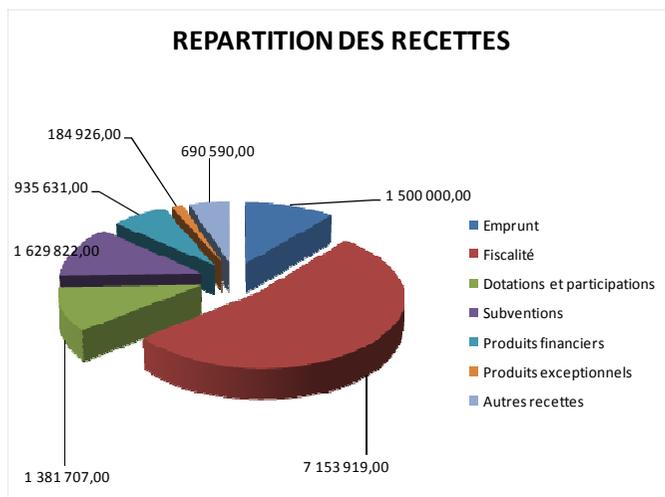
Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement 7 817K€
 Dépenses d'investissement 4 382 €

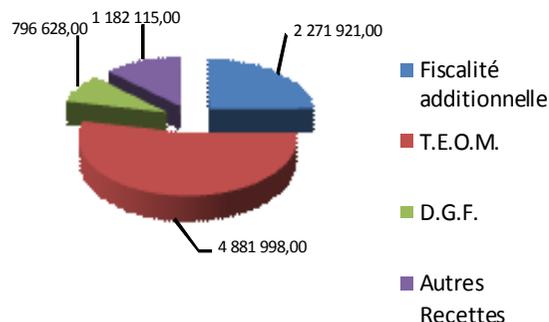
Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 13 475 K€.

Elles se répartissent comme suit:

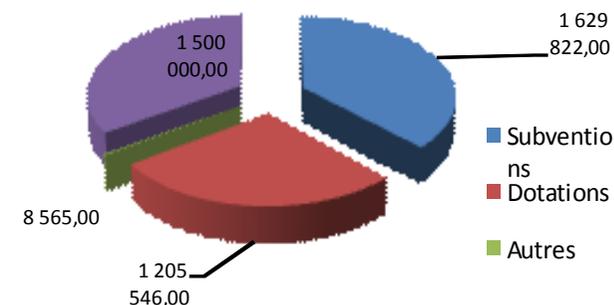
Recettes de Fonctionnement 9 132€
 (hors produits exceptionnels)
 Recettes d'investissement 4 343€



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les Recettes Budgétaires et la fiscalité communautaire

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des **contribuables** locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

de l'**Etat**, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

d'**entités** diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,

Les Dépenses

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2011 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Taux CCPOM pour:

Taxe d'habitation	1,83%
Taxe sur le Foncier bâti	1,00%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,14%
Cotisation foncière entreprises	1,37%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2011 son produit s'est élevé à 4 881 998 € soit 53,45 % (54% en 2010) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 796 628 € et représente 8,72 % des recettes de fonctionnement (9,49% en 2010).

En 2011, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 918 633 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (4 891 998 €), ont participé pour 74,46 % (78,59 en 2010) aux recettes de fonctionnement (9 132 662 € hors produits exceptionnels).

Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 122 936,82 €.

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2011, à 12 200 060 €.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour	7 817 590 €
des dépenses d'investissement pour	4 382 470 €

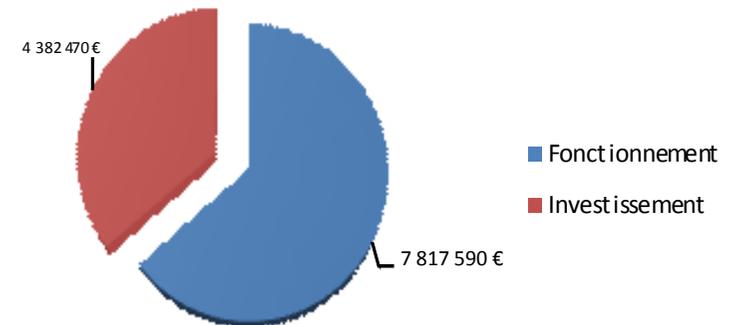
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 094 347 €
- Famille	379 422 €
- Collecte et traitement des déchets	5 768 646 €
- Interventions économiques	462 217 €
- Logement	92 354 €
- Opérations non ventilables	570 617 €

Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 470 €
- Famille	1 658 596 €
- Collecte et traitement des déchets	235 055 €
- Interventions économiques	2 052 632 €
- Logement	197 195 €
- Opérations non ventilables	590 137 €

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES



Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 249 376,47 €.

La Z.A.C. de Champelle a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003.

Située sur la commune de Sainte Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39 ha en bordure de l'autoroute A.4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau) a été réalisé en 2006 et complété par un volet relatif au titre de la Loi sur l'eau en 2007.

La DDASS, consultée pour avis, impose l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le projet (janvier 2007). Sur les exigences de cette dernière, les rejets de la ZAC Champelle et ceux de la zone d'activités de Sainte Marie-aux-Chênes, deux zones contiguës, doivent faire l'objet de dossiers de régularisation.

La Z.A.C. de Ramonville a été créée par décision du conseil communautaire en date du 12 octobre 2004.

Située sur le territoire des communes de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange, elle couvrait, à l'origine, une superficie de près de 80 ha entre l'actuelle R.N.52 et le projet de V.R.52 de l'époque.

La procédure ZAC a nécessité la révision du POS (puis PLU) de Pierrevillers.

Les nombreux débats relatifs au tracé de la VR 52, et les discussions entre les collectivités et l'Etat ont abouti à un fuseau routier situé plus à l'Ouest de celui d'origine, ramenant, de fait, la superficie de la ZAC à environ 68,5 ha.

La révision du PLU de Pierrevillers a, par ailleurs, fait l'objet d'un avis défavorable du SCOTAM, et des services de l'Etat, pour une partie importante située dans le périmètre du projet de la ZAC. Ces avis défavorables sont motivés par la « non respect » des prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement et plus précisément l'obligation de préserver de grands corridors écologiques ainsi que la volonté de préserver une discontinuité urbaine entre Rombas et Pierrevillers.

Deux bureaux d'études ont été sélectionnés pour l'établissement de ces dossiers de déclaration et de régularisation. La Réalisation de ces études a nécessité la mise en place d'une convention tripartite, établie entre le SIAOA, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes et la CCPOM, qui fixe les engagements et obligations de chacune des parties (février 2008).

Un second dossier d'autorisation, revu et corrigé en fonction des exigences de la DDAF, a été transmis pour instruction au titre de la Loi sur l'eau.

L'arrêté d'autorisation a été délivré le 19 juillet 2011 sous la condition de réalisation d'un bassin de rétention en aval de 5 000m³ pour une pluie de retour de 20 ans et ce dans un délai de 18 mois à partir de la date de l'arrêté. Le dossier de réalisation est en cours.

Bien que la DTA ne fixe pas de manière précise l'emprise des corridors écologiques, celui qui est situé dans la ZAC a été évalué, lors des différentes réunions avec les services de l'Etat concernés, à environ 10 ha. Ce qui aboutit à aménager deux espaces non contigus et sans possibilités de liaisons viaires.

La somme de ces contraintes concourt à une remise en cause fondamentale du projet d'aménagement initial, et du bilan économique envisagé ainsi qu'une remise en cause totale de la procédure ZAC engagée depuis l'origine.

Compte tenu de cette situation, la question de l'opportunité de poursuivre ce projet de ZAC a été posée.

Lors de sa réunion du 9 mai 2011, après avoir procédé à une analyse de la situation, décidé de poursuivre le projet d'aménagement de cette ZAC en prenant en compte les contraintes fixées par la DTA.

Site sidérurgique de Moulin Neuf

L'activité des hauts fourneaux de Rombas s'est arrêtée en 1998. Cette unité faisait partie d'un vaste complexe sidérurgique d'environ 100 ha à cheval sur les communes de Rombas et d'Amnéville. Les travaux de démantèlement des hauts fourneaux ont été achevés courant 2002.

En vue de la libération de cet ensemble, les communes avaient saisi l'EPFL, dans le cadre de la Politique de Traitement des Espaces Dégradés, pour mener une étude diagnostique en vue d'apprécier les capacités et les perspectives de reconversion de ce site. Cette étude a mis en évidence plusieurs secteurs présentant des possibilités de valorisation. Parmi eux, une zone centrale d'environ 20 ha a été identifiée comme pouvant être destinée à un usage industriel. Dans le prolongement de cette démarche, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM), créée en 2000, et compétente en matière de développement économique, avait sollicité l'EPFL pour engager une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une zone d'activités sur cette partie du site.

Après dix années de négociation auprès de l'ancien exploitant, l'EPFL a acquis la quasi-totalité du site de Moulin Neuf (66 ha) en décembre 2009.

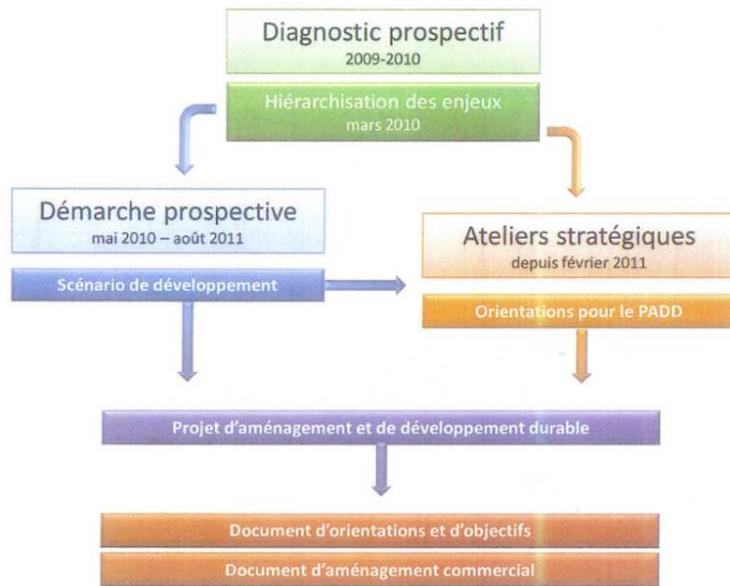
Ce site de constitue l'une des dernières grandes réserves foncières de la Vallée de l'Orne. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'engager une nouvelle réflexion permettant le redéploiement urbain et économique du secteur et d'adapter les anciennes études aux nouveaux enjeux urbains et aux nouvelles réglementations.

Lors de sa réunion du 9 mai 2011, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a donc décidé d'engager une étude préliminaire à la reconversion de la friche sidérurgique de Moulin Neuf. Cette étude a pour objectif d'établir un diagnostic du territoire afin de déterminer les potentialités et les opportunités de redéploiement des fonctions urbaines et économiques du site, dans une perspective de 15 à 20 ans, en tenant compte du contexte local, régional et transfrontalier.

En parallèle, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine va prochainement engager une étude diagnostique et d'aménagement de la friche. Elle a pour objectif d'établir un état des lieux du site afin d'en définir les enjeux et ainsi proposer une vision d'avenir de ce secteur en élaborant un schéma d'aménagement.



1. Schéma d'élaboration du SCOTAM



Contenu du scénario ; les ambitions :

- démographiques
- économiques
- en termes de qualité d'accueil des habitants (pour anticiper les besoins à venir)
- en matière de transports et mobilité (au regard des perspectives économiques, démographiques et des capacités financières des collectivités)
- en termes d'organisation du développement du territoire (armature urbaine)
- de développement durable, en veillant à une utilisation économe et équilibrée de l'espace

2. Les événements qui ont marqué 2011

L'écriture du scénario de développement du territoire du SCOTAM souhaité à l'horizon 2030

En 2010, le Syndicat mixte du SCOTAM s'est engagé dans une réflexion prospective destinée à guider les choix permettant d'élaborer le PADD. Il a confié au GERPA, société de conseil et d'étude intervenant dans le domaine de la prospective territoriale, une mission d'animation qui s'est appuyée sur la conduite d'ateliers d'échanges associant à la fois des élus, acteurs institutionnels et des personnes qualifiées ou impliquées dans la vie locale. Les réflexions ont été enrichies des résultats d'une consultation (questionnaire Abaques) recueillant une centaine de contributions.

En 2011, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Moselle (AGURAM) est sollicitée pour établir un bilan des enseignements de cette démarche ainsi que pour accompagner le Syndicat mixte dans la formulation d'un scénario de développement adapté au territoire, en associant les intercommunalités du territoire du SCOTAM aux réflexions.

Le Comité syndical du SCOTAM a arrêté, lors de sa séance du 13 décembre 2011, l'écriture de ce scénario. Celui-ci constitue la feuille de route des ateliers stratégiques de définition du PADD et du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

La mise en place d'ateliers de travail

Depuis 2011, des ateliers, composés d'élus et techniciens, ont été mis en place afin de débattre sur diverses thématiques.

Ils ont pour objectif de mettre en œuvre la suite de la démarche d'élaboration du SCOTAM en déclinant les grandes orientations du PADD sur les thématiques de :

- **l'Attractivité et l'identité du territoire**
- **l'Accueil, la mobilité et la vie quotidienne**
- **l'Urbanisme et l'aménagement durables**
- **l'Armature urbaine, du territoire et aux portes d'agglomération**

Commissions	Ateliers débutés en 2011	Ateliers prévus pour 2012
Attractivité et identité du territoire <i>Présidée par M. HASSER</i>	Accueil d'activités économiques	Programmation des équipements, infrastructures, flux et réseaux
	Urbanisme commercial	Valorisation patrimoniale, culturelle et touristique
Accueil, mobilité, vie quotidienne <i>Présidée par M. COULETTE</i>	Cohérence et interconnexion des modes de déplacements	Programmation des besoins en logements, en services et équipements de proximité
		Liaisons interurbaines
Urbanisme et aménagement durables <i>Présidée par M. GULLINO</i>	Trame verte et bleue	Grands équilibres spatiaux
		Intensification urbaines
Cohérence des documents d'urbanisme <i>Présidée par M. VOLLE</i>	Armature urbaine	Porte d'agglomération

3. Poursuite de la politique de communication et de la concertation en 2011

Une exposition itinérante à travers le territoire du SCoTAM

En octobre et novembre 2010, le Syndicat mixte du SCoTAM a lancé une première phase de concertation sur le Diagnostic Territorial. Cinq réunions publiques se sont déroulées dans différents secteurs géographiques pour présenter les enjeux et défis du territoire et ainsi permettre d'échanger sur les constats et les perspectives de développement.

Dans la continuité de cette démarche, du 12 septembre au 21 décembre 2011, le Syndicat mixte du SCoTAM a installé une exposition publique itinérante dans les 11 intercommunalités membres du SCoTAM.

Six panneaux d'exposition ont présenté les principaux constats issus du Diagnostic Territorial ainsi que la démarche d'élaboration du SCoTAM. Un dossier de concertation comprenant le Diagnostic Territorial et sa synthèse, la présentation et le bilan des réunions publiques ainsi que le registre d'observation, ont accompagné l'exposition.

Rappel : Depuis juillet 2010, chaque citoyen peut consulter le Diagnostic Territorial ainsi que sa synthèse afin de consigner dans un registre leurs observations.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'élaboration du SCoTAM, dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoTAM ainsi qu'aux sièges des 11 intercommunalités.

(Photographies : exposition itinérante au siège de la CCPOM du 7 au 21 novembre 2011)



Parution du 2ème Bulletin d'information du SCoTAM, consacré à l'aménagement commercial

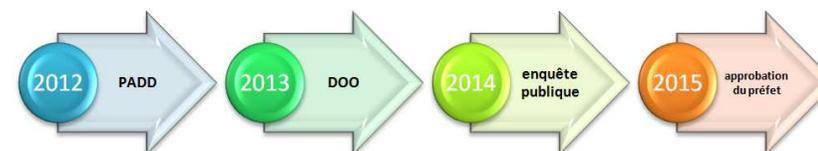
En décembre 2011 est publié le 2ème Bulletin d'information « SCoTAM' INFO ». Ce second numéro présente les enjeux du commerce dans le SCoT ainsi que les premiers éléments de contexte territorial (en matière d'activités commerciales). On y trouve également des éléments d'information sur l'avancement de l'élaboration du projet marqué par les premiers échanges avec la population.

Mise à jour du site internet du SCoTAM : www.scotam.fr:

Depuis 2010 le site Internet du SCoTAM est mis en ligne. Il permet de découvrir les spécificités et les richesses du territoire ainsi que suivre les travaux d'élaboration du SCoT.

Les mises à jour régulières du site ont permis d'informer sur les événements marquants de l'année 2011. De nombreux documents y sont accessibles au fur et à mesure de leur réalisation. Parallèlement, et via l'espace privé (intranet), les diaporamas et compte-rendu des ateliers de travail peuvent être téléchargés en vue de faciliter les échanges d'information avec les élus et techniciens qui participent à l'élaboration du SCoTAM.

4. Les prochaines étapes de l'élaboration du SCoTAM



L'année 2011 a été consacrée à des missions de gestion de données, production de documents, suivi et maintenance des logiciels cartographique et de bases de données .

1. Gestion du service intranet de La CCPOM : Intr@géo

Les services techniques et urbanisme des différentes communes ont bénéficié de différents « rappels » sur l'utilisation de l'Intr@géo, avec notamment la présentation des mises à jour apportées aux différentes données présentes sur cet intranet.

2. Collecte et intégration dans le SIG de nouvelles bases de données :

L'IGN (Institut Géographique National) a permis en 2011 l'acquisition, pour les collectivités et à titre gratuit, du Référentiel à Grande Echelle (RGE), soit :

La BD Topo (pour la mise à jour complète des voiries du territoire, par exemple)

La BD Alti (pour la création d'une carte du relief)

L'Orthophotographie (vue aérienne) à jour de notre territoire (clichés datant de l'été 2009 et ayant une plus grande résolution)

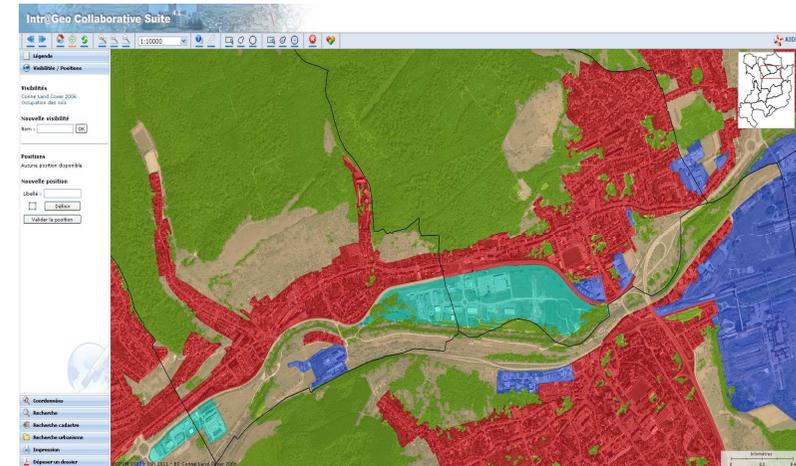
La version numérisée des cartes IGN (Scan 25, Scan départemental, Scan Grand Est)

L'IGN a également mis à disposition à titre gratuit une collection de photographies aériennes, couvrant une grande partie de la France des années 20 à nos jours. Notre territoire étant couvert, nous avons collecté et traité de nombreuses photographies pour chaque commune de la CCPOM, et ce pour les années 1928 (dans certains cas), 1951, 1960, 1972 et 1982.

Le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) a mis à disposition une nouvelle version de sa base de données, plus complète.

Dans tous les cas, les bases de données collectées sont converties, géoréférencées, vérifiées, analysées et surtout retravaillées avant d'être intégrées au SIG.

Exemple : cartographie de l'occupation du sol sur le territoire intercommunal (source : BD Topo 2011 de l'IGN)



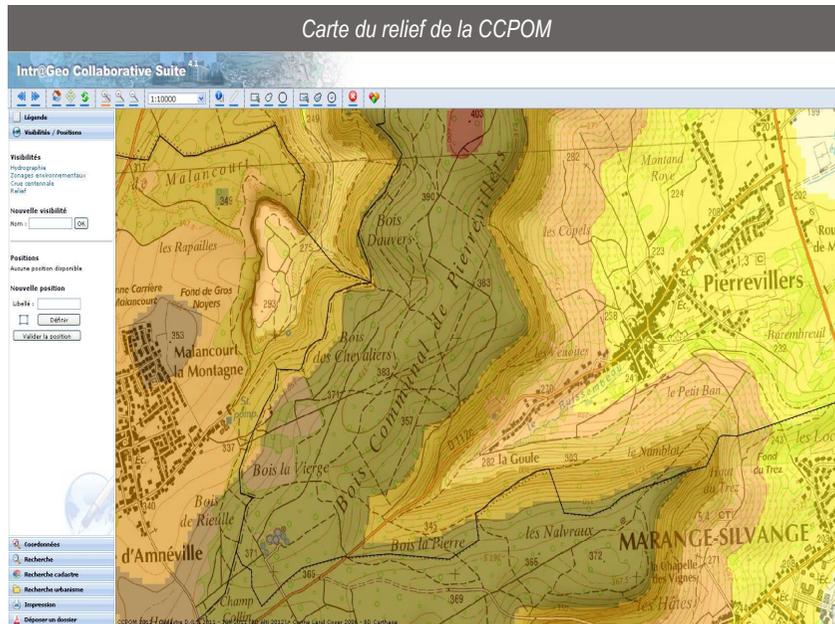
Exemple : photographie aérienne d'Annéville en 1928 (source : IGN 2011). Cette carte est une association de deux images retravaillées et calées l'une avec l'autre

Annéville - Vue aérienne 1928



3. Création de nouvelles couches, venant agrémenter notre base de données ainsi que « Intr@gé » :

Aperçu d'une nouvelle carte réalisée en 2011 :



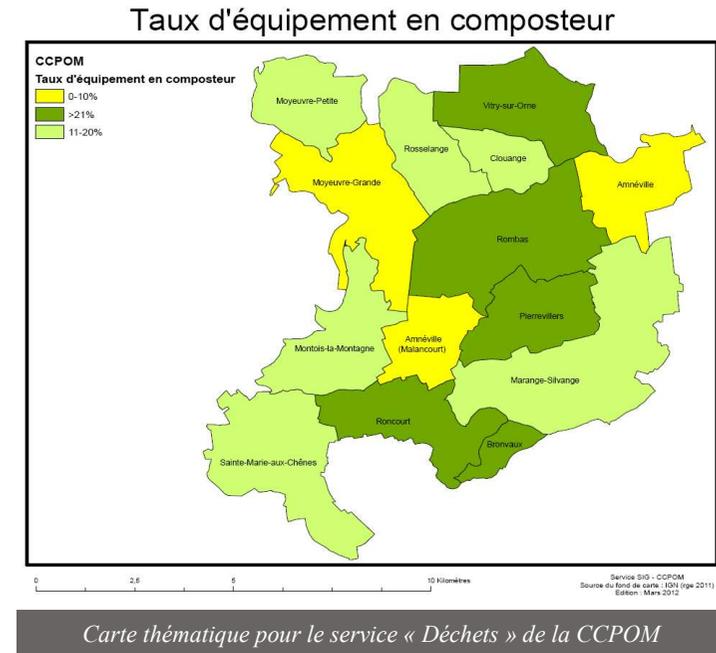
4. Mise à jour de l'existant

En 2011, de nombreuses données ont été mises à jour : les réseaux (électricité, gaz, alimentation en eau potable, assainissement), les lotissements (ex : Le Breuil à Sainte Marie aux Chênes), les documents d'urbanisme (POS, PLU, PPRM, PPRmt)

Site : http://www.ccpom.fr/AMENAGEMENT%20URBANISME%20sommaire_NP.html

5. Production de cartes et échange de données

Le service SIG édite des cartes thématiques pour les besoins des communes. Ces cartes sont destinées aux services communaux pour leurs projets en général. La production de cartes et d'échange de données s'étend aux bureaux d'études (notamment en urbanisme et en environnement), aux autres EPCI et établissements publics (EPFL, CG57, Préfecture), voire dans certains cas aux particuliers.



6. Gestion et mise à disposition des données sur le site internet de La CCPOM

La bibliothèque de carte, disponible sur le site de la CCPOM, a été modifiée et complétée. Chacun peut y trouver : l'ensemble des formulaires relatifs aux autorisations d'urbanisme, l'ensemble des règlements et cartes des POS/PLU, l'ensemble des règlements et cartes des PPRN (risque minier, mouvement de terrain, inondation).

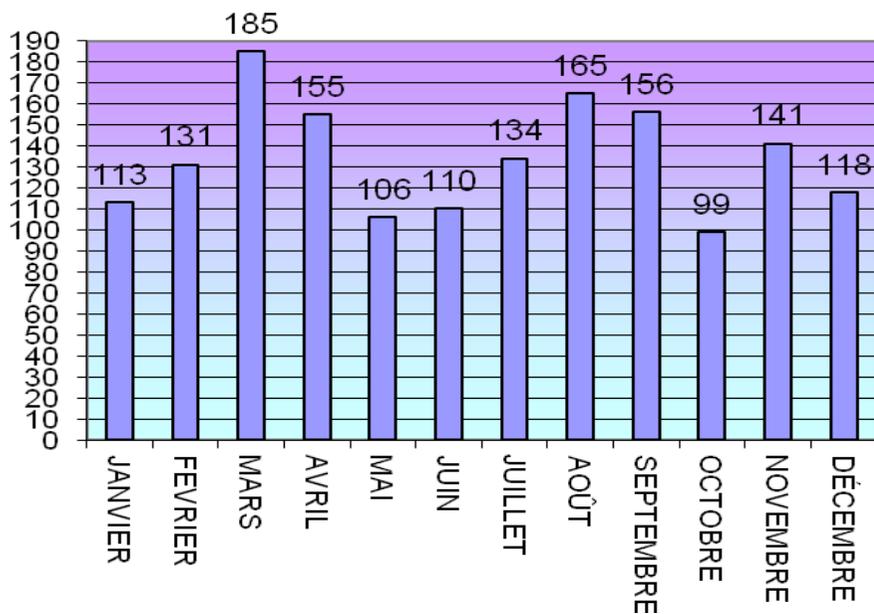
Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

1. Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 12 des 13 communes de la CCPOM. La commune de Moyeuve-Petite ne dispose pas d'un document d'urbanisme.

- **1716** demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service pour les 12 communes de la CCPOM
- **460** permis de construire
- **499** déclarations préalables
- **746** certificats d'urbanisme
- **6** permis d'aménager
- **5** permis de démolir

RELEVÉ MENSUEL DES DOSSIERS



On note une augmentation de 9 % des demandes de Permis de construire par rapport à 2010 ainsi qu'une augmentation de 67 % pour les certificats d'urbanisme.

2. Information et renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

Le service SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

3. Etablissement de l'assiette des taxes d'urbanisme

Le SIAU établit les avis de taxation des taxes d'urbanisme (TLE - taxe locale d'équipement, TDENS - taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDCAUE - taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), les transmet au trésor public qui se charge ensuite de procéder à leur recouvrement et de la reverser aux communes et au conseil général.

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines:

- Réalisation de l'Observatoire de l'Habitat
- Réalisation d'un Observatoire économique du territoire
- Participation au comité de pilotage du plan paysage
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (P.L.H).
- Assistance technique en matière d'environnement: définition des indicateurs utiles au territoire, méthodologie pour une information aux collectivités en matière d'urbanisme durable, et notamment sur la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'urbanisme durable;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement du site de Moulin Neuf

AGURAM

1. Les Parc d'activités communautaires

Pour rappel les trois zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes sont:

- le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha dont 2,51 ha commercialisables et 35,99 ha commercialisés.
- le parc d'activités communautaire « Deux Rivières » situé sur le territoire de MOYEUUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 5,5 ha dont 4,83 ha commercialisables et 4,17 ha commercialisés.
- le parc d'activités communautaire « Champelle » situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha dont 40,08 ha commercialisables et 7,17 ha commercialisés

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2009	2010	2011
PAC « Belle Fontaine »	223 emplois	253 emplois	265 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	45 emplois	37 emplois	39 emplois
PAC « Champelle »	252 emplois	184 emplois	162 emplois

Les cessions de terrains

PAC« Belle Fontaine »:

- Cessions de terrains à la SCI ALOA (Chauffage sanitaire)
- Cessions de terrains à la S.A.R.L. DEFI (Pépinière d'entreprise, centre de formation des métiers de transport et de logistique et commerces divers)

Les cessions de cellules

Bâtiment d'Accueil des Entreprises - PAC « Belle Fontaine ».

- Cession de la cellule n°6 de 632 m² à la société MULLER TP (Réseau secs: électricité, éclairage public...)

Location de cellules

Bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC« Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2011)

- Cellule n°1 : SARL STC CASEL (Chauffage, sanitaire, climatisation...)
- Cellule n°2 : MAG ELEC LOR (électricité industrielle et bâtiment)
- Cellule n° 5 : WESTFALEN France (régénération des fluides frigorigènes)

Parc d'activités communautaire « Champelle » Hôtel d'entreprises :

- Réception des travaux - 6 septembre 2011
- Inauguration du bâtiment le 9 septembre 2011



Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » :

- Ouverture de SECURITEST au 1^{er} Juillet 2011



683 836,19 € investi sur les parcs d'activités communautaire

663 722,92 € de subventions perçues pour les travaux réalisés sur les parcs d'activités communautaire

2. Partenariats

Convention avec le Club Entrepreneurial

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 1 000 € à l'association « le Club Entrepreneurial » à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention. Dans le cadre de cette dernière, une manifestation a été organisée :

Une rencontre d'affaires inter-entreprises le 18 avril 2011 à l'espace culturel de Rombas

Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (2 500 €) à l'association de préfiguration d' ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège Jacques Monod de Hayange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2011 du Salon de la découverte professionnelle.

- 52 dossiers instruits (toute aide confondue)
- 36 porteurs de projets dont 50% de femme et 50% d'homme
- 29 prêts d'honneur accordés pour un montant de 246 500 €
- 11 prêts NACRE accordés pour un montant de 73 500 €
- 6 Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- Création de 49 emplois

Partenariat avec HOMEGAL et la PFIL

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme d'initiative locale (PFIL) couvrant ce même territoire.

En 2011, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la PFIL.

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOMEGAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire:

En 2006, sur 25 dossiers instruits, 17 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2007, sur 37 dossiers instruits, 18 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2008, sur 34 dossiers instruits, 18 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2009, sur 27 dossiers instruits, 15 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 11 sont encore en activité.

En 2010, sur 21 dossiers instruits, 20 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 13 sont encore en activité.

3. Manifestation

Partenaires au Salon à l'Envers 2011.

Le 13 octobre 2011, le 16ème Salon à l'envers organisé par l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » a eu lieu à Thionville.

La CCPOM a pu, grâce à la mise à disposition d'un stand, être au « Rendez-vous des affaires sans rendez-vous ».



Le Salon à l'envers est un évènement Grande-Région qui est devenu incontournable au fil des ans et qui s'affirme dans son rôle de connexion inter-entreprises, c'est aussi le rendez-vous de plus de 168 donneurs d'ordre de Lorraine, de Belgique, du Luxembourg, de la Sarre.



1. Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Afin de mener à bien l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans la C.C.P.O.M. a retenu le bureau d'Etude SPS Acoustique.

2..L'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et mise en valeur des principales entrées du territoires communautaire

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ont été amenés, dans le courant de l'année 2002, à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

C'est ainsi que pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières;
- la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, en 2011, accompagné financièrement une opération dans le cadre de cette compétence.

Mise en valeur de l'entrée de la Commune de PIERREVILLERS

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux, s'est élevée à 100 000,00€.

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté:

- la société SITA, pour la collecte des déchets résiduels;
- la société COVED, pour la collecte sélective;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

15 772 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2011 contre 15 627 tonnes en 2010.

3 549 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en 2011 contre 3 510 tonnes en 2010.

1. Traitement des déchets résiduels

A la suite de l'appel d'offre qui a été lancé en juin 2011, le traitement des déchets résiduels a été confiée à la société HAGANIS.

Ce marché d'une durée de 5 ans a démarré au 01 novembre 2011 et arrivera à son terme le 31 octobre 2016.

2. Signature d'une convention avec Eco Emballages :

Un contrat d'Action Performance Barème E avec Eco Emballages a été signé le 12 décembre 2011 avec un effet rétroactif au 01 janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

Ce nouveau barème est basé sur l'incitation à la performance de recyclage, à la qualité et au développement durable et est dimensionné afin d'atteindre l'objectif de 75% de recyclage des emballages défini par la loi sur le Grenelle de l'Environnement.



3. Signature d'une convention avec l'ADEME :

Un Programme Local de prévention des déchets avec l'ADEME a été signé le 13 septembre 2011 pour une durée de 5 ans.

Ce programme a été proposé par l'ADEME afin que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle réponde aux obligations du Grenelle de l'Environnement pour la mise en place d'un programme local de prévention.

Ce programme permet de:

- territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'objectif principal de résultat à 5 ans est calculé sur la base de 7% de la production au démarrage du programme.

En s'engageant dans cette démarche, l'ADEME apporte une aide financière pendant 5 ans sous réserve d'avoir atteint les objectifs préalablement fixés. C'est pourquoi la création de deux emplois est prévue en 2012 : un emploi d'Animateur de prévention des déchets et un d'Ambassadeur de tri.

4. Etude préalable à l'instauration d'une redevance incitative

Afin d'anticiper et de maîtriser les modifications financières et organisationnelles induites par l'instauration d'une part variable dans la facturation de la collecte des ordures ménagères résiduelles, la CCPOM a lancé une étude de faisabilité.

Cette étude de faisabilité pourra bénéficier d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur de 70% du coût total de l'étude.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION ↓ opérationnel/actions
EPCI (à compétence collecte/traitement), Communautés de communes et d'agglomération, pays...
Réduction de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées
Mettre en œuvre des actions pour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Être exemplaire ➤ Promouvoir des achats moins générateurs de déchets ➤ Développer la gestion de proximité des biodéchets ➤ Participer à des opérations nationales emblématiques (Stop Pub, sacs de caisse...) ➤ Accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction des déchets...

1. Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017



Engagé par une délibération du Bureau Communautaire du 9 novembre 2009, le second PLH va permettre à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

La procédure d'élaboration du second PLH communautaire a démarré en septembre 2010. Le Bureau d'Études Sémaphores a été mandaté pour faire un état des lieux du territoire ainsi qu'un bilan du précédent PLH. Par une large concertation avec les élus et les partenaires, des orientations stratégiques ont été définies, éléments clés de la politique du logement communautaire :

- le développement de la production de logements de manière maîtrisée sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- la requalification du parc existant ;
- la prise en compte des besoins en logements spécifiques ;
- la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

Un programme ambitieux décline 18 actions permettant de définir de manière opérationnelle les moyens à mettre en œuvre.

Ce PLH devrait être approuvé mi-2012.

La prestation du bureau d'études s'est élevée à 49 025 € HT.

2. L'étude de stratégie foncière

En 2011, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mené une étude de stratégie foncière en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine.

L'Établissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes Pays Orne Moselle ont engagé, début 2011, une étude portant sur la réalisation d'un diagnostic foncier et d'un programme d'actions foncière sur le périmètre de l'intercommunalité.

Pour cela, le cabinet MANGIN Géomètres Experts de Verdun a mis en évidence 22 sites dits « à enjeux » sur le territoire communautaire. Chaque site a été étudié afin de déterminer la vocation la plus adaptée (habitat, activités, ...) et l'échéance du projet, cela en fonction de la localisation géographique du site, de ses contraintes, et des projets communaux. En parallèle, l'Établissement Public Foncier de Lorraine a défini sa stratégie d'intervention, permettant aux communes de déléguer à cet établissement leur droit de préemption urbain afin de faciliter la réalisation de leurs projets.

Cette étude est intervenue à un moment stratégique de la réflexion intercommunale en matière d'aménagement, puisque conjointement, le Programme Local de l'Habitat est venu préciser les lignes directrices du développement de l'habitat futur. Elle s'est inscrite dans une convention-cadre entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et l'Établissement Public Foncier de Lorraine.

Son coût s'est élevé à 21 500 € HT dont la moitié financée par l'EPFL.

3. Un programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagée dans la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général visant à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.



Dans ce cadre une convention a été signée entre la CCPOM et l'État le 16 novembre 2011, marquant le lancement de l'opération. Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

L'engagement financier de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est de 687 000 € par an auxquels s'ajoutent 57 000 € pour la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux ». La CCPOM s'est engagée à hauteur de 171 520 € par an.

En parallèle, suite à une consultation, le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) a été retenu pour assurer la mission de suivi-animation pour un coût de 192 900 € HT pour 3 années.

4. La campagne de ravalement de façades

Depuis 2005, l'Opération Ravalement de Façades de la CCPOM vise à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant l'image du territoire et son patrimoine.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2011, les services communautaires ont enregistré 81 demandes d'informations, 24 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement.

Les aides engagées par la CCPOM et la Région Lorraine cette année représentent 45 740 € pour un montant prévisionnel de travaux de presque 200 000€.



	2009	2010	2011
Demandes de subvention abouties	31	31	24
Montant travaux réalisés	372 399,14 €	296 425 €	199 835 €
Montant subventions versées	56 966,10 €	54 660 €	45 739 €
Part de la CCPOM	30 770,30 €	29 545 €	22 869 €

5. L'observatoire du logement

Édité chaque année, l'observatoire de l'habitat est un outil de connaissance et d'aide à la décision au service des différents acteurs.

Réalisée par l'AGURAM, la 6^{ème} édition de l'observatoire de l'habitat est basée sur un large réseau partenarial permettant une connaissance approfondie du marché. Nourri de sources d'informations éparses et éclectiques, il s'articule autour des thématiques suivantes :

- Le fonctionnement du marché local de l'habitat,
- L'état du parc immobilier privé, en location et en propriété occupante ;
- L'offre sociale établissant les principales caractéristiques du parc de logements sociaux, faisant état de l'offre nouvelle, de la réhabilitation du parc public, de l'occupation actuelle du parc et de la demande potentielle ;
- Le logement des jeunes ménages, les difficultés propres à ce segment de marché avec une focale particulière sur les dispositifs d'aide à l'accession ;
- Le logement des personnes âgées, chapitre distinct faisant le point sur l'offre existante en matière de structures d'accueil et sur les défis de demain directement liés aux évolutions démographiques annoncées.

L'observatoire de l'Habitat permet également le suivi des axes stratégiques du second Programme Local de l'Habitat, en vigueur sur la période 2012-2017, par sa mise en relation des objectifs prédéfinis, des réalisations récentes et du chemin restant à parcourir.



7. L'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 11 juillet 2011, le Bureau Communautaire a délibéré pour l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2011.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Général de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à 16 101,90 € pour 2011. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

6. La création de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin et l'Espace Info Énergie

Une Agence au service des particuliers, pour les soutenir techniquement dans leurs démarches de rénovation thermique a été créée sur le Pays Messin.



La CCPOM a souhaité s'associer à neuf autres structures fondatrices pour créer l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC), une association à but non lucratif qui se donne pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

En 2012, un premier service a été mis en place : l'Espace Info Énergie, un service de conseils neutres et gratuits sur la maîtrise d'énergie et les énergies renouvelables pour les particuliers. Ainsi, l'association propose des accompagnements en s'adaptant aux besoins et aux spécificités de chacun.

Le cout de ce service représente 8 500 € par an pour la CCPOM.

8. Les partenariats

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2011, ce sont 158 ménages de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui ont bénéficié des services de l'ADIL. Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

La cotisation d'adhésion à l'ADIL est de 5 360 €.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 25 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Depuis le début de la démarche, deux permanences mensuelles ont lieu au siège de la CCPOM, et depuis septembre 2010, une permanence supplémentaire a été mise en place tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes de Montois-la-Montagne, Sainte-Marie-aux-Chênes et Roncourt
- B/ à Marange-Silvange pour les communes de Bronvaux, Marange-Silvange et Pierrevillers
- C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de Rosselange, Clouange, Vitry-sur-Orne, Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite.

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Ce service pour le logement des jeunes représente un cout annuel de 5 200 € pour la CCPOM.

158 consultations pour la CCPOM (dont 6 en permanences)

Il s'agissait de 152 particuliers et 6 travailleurs sociaux

Parmi les 152 particuliers :
91 étaient locataires,
25 propriétaires bailleurs
40 propriétaires occupant

118 questions relevaient du champ règlementaire des rapports locatifs,
16 consultants ont souhaité des informations sur le volet financier et juridique de l'accession à la propriété (plan de financement et nature du contrat avec les professionnels),
10 consultants souhaitaient des informations relatives à l'amélioration de leur logement,
2 ont soulevé des questionnements sur la copropriété,
3 sur la fiscalité et 4 sur l'urbanisme et le voisinage

31 permanences (dont 8 permanences délocalisées à Moyeuvre-Grande, Marange-Silvange, Sainte-Marie-aux-Chênes)

37 jeunes ménages reçus en permanences

25 ménages ont reçu un accompagnement dans leur projet (aide au relogement, aide au maintien dans le logement...):

Le schéma de développement de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPOM adoptée le 11 février 2010 en Conseil Communautaire a commencé à être mis en place en 2011.

1. Mise en œuvre

Cela s'est traduit, dans un premier temps:

-par la reprise de la halte-garderie de Rombas et du relais d'assistantes maternelles (RAM) d'Amnéville- Rombas et son extension à l'ensemble du territoire communautaire,

-par la reprise des travaux de construction de la structure multi accueil d'Amnéville qui avaient été engagés par cette ville en 2010.

-par la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour la halte garderie de Rombas et la structure multi-accueil d'Amnéville.

Et dans un deuxième temps:

-par la construction de 3 autres structures « multi accueil » prévues dans le schéma de développement de la petite enfance .

Ces structures répartis sur l'ensemble du territoire communautaire ont pour but de doter tous les bassins de vie de la communauté:

- Amnéville et Marange-Silvange pour les côtes de Moselle
- Clouange Parc Belle Fontaine pour la Vallée de l'Orne
- Et Sainte Marie aux Chênes pour le Plateau

2. Financement

Ces 4 structures représentent un investissement prévisionnel d'environ 7,5 millions d'euros HT et permettent ainsi la création de 60 emplois.

Des aides financières ont été sollicitées auprès du Conseil Général de Moselle, la CAF, le Conseil Régional et les Fonds Européens, à hauteur de 50-60%.

Le centre multi accueil « La Forêt Enchantée », initié par la commune d'Amnéville, sera le 1^{er} à ouvrir ses portes début 2012.

L'ouverture des équipements de Clouange et Marange-Silvange est prévue au printemps 2013, et celle de Ste-Marie-aux-Chênes quelques mois plus tard.

3. Réalisation

Afin que chacun ait son caractère propre, les projets ont été réalisés par 4 équipes de maîtres d'œuvres différentes:

4. Délégation de service public

Par délibération du 29 mars 2011 le Conseil Communautaire se prononce sur le principe d'une Délégation de Service Public et choisi l'Affermage comme mode de gestion.

Par délibération du 13 octobre 2011 le Conseil Communautaire confie la gestion des structures de garde de la petite enfance d'Amnéville et de Rombas à la Fédération Léo Lagrange Grand Est pour une durée de 4 ans.

Fédération Léo Lagrange Grand Est

Réseau associatif et employeur de l'économise sociale, la Fédération Léo Lagrange Grand Est est également un partenaire des collectivités locales dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion.

<i>Amnéville</i>	<i>Clouange</i>	<i>Marange-Silvange</i>	<i>Ste-Marie-aux-Chênes</i>
Michel KLEIN Architecte OMNITECH Ingénierie SOGELI Ingénierie	COCHET Architecte ITB MBA Structure Béton Conceptelec DM Ingénierie	IN SITU Architectes Barthes Bois New Energie Concept Serial Acoustique Creaconcept	KL Architectes OMNITECH Louvet



Fiche technique multi accueil d'Amnéville

Bâtiment HQE
Localisation : à l'arrière de la médiathèque
Début des travaux : été 2010
Fin des travaux : début 2012
Capacité d'accueil : 60 places, soit 150 enfants
Service d'accueil régulier et occasionnel
Un Relais Assistants Maternels dans la structure
Coût prévisionnel : 2 337 265 € HT
Nombre d'emplois créés : 22



Fiche technique multi accueil de Marange-Silvange

Bâtiment HQE
Localisation : Groupe Scolaire Félix Midy
Début des travaux : janvier 2012
Fin des travaux : printemps 2012
Capacité d'accueil : 30 places, extensible à 40, soit 100 enfants
Service d'accueil régulier et occasionnel
Coût prévisionnel : 1 668 317 € HT
Nombre d'emplois créés : 15

Fiche technique multi accueil de Clouange

Bâtiment HQE
Localisation : PAC Belle Fontaine
Début des travaux : décembre 2011
Fin des travaux : printemps 2012
Capacité d'accueil : 30 places, extensible à 40, soit 100 enfants
Service d'accueil régulier et occasionnel
Coût prévisionnel : 1 319 757 € HT
Nombre d'emplois créés : 15



Halte-garderie de Rombas

Fiche technique multi accueil de Ste-Marie-aux-Chênes

Bâtiment HQE
Localisation : Lotissement Le Breuil
Début des travaux : été 2012
Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2013
Capacité d'accueil : 30 places, extensible à 40, soit 100 enfants
Service d'accueil régulier et occasionnel
Un Relais Assistants Maternels dans la structure
Coût prévisionnel : 1 674 029 € HT
Nombre d'emplois créés : 22



Centre multi-accueil de Clouange



Les Conventions de Partenariat

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2011 dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

⊗ **Forum « Prévention et Santé »**

Association d'Information et d'entraide Mosellane (AIEM)

⊗ **Un peu de Venise au Pays des Renards**

Association "Les Renardeaux du Verlambo"

⊗ Organisation de la coupe de France de Recherche Utilitaire - Association Training Club Canin de Moyeuve-Grande et environs

⊗ **Semi-marathon**

Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)

⊗ **Carnaval** de Rosselange

Association « Les joyeux Carnavaliers »

⊗ Festival d'humour professionnel « **La Petite Semaine du Rire** »

Association Art'Scène;

⊗ Course cycliste « **Circuit de Lorraine** »

Association « Circuit de Lorraine »;

⊗ **Insolivres 2011** avec la participation de 9 bibliothèques (Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne)

⊗ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**

Association « Tennis Club Amnéville »;

⊗ **Fête de la Saint Laurent**

Commune de Bronvaux

⊗ **Les nocturnes de Juillet**

OMAP de Clouange.

⊗ **40ème anniversaire de l'Amicale**

Association « Amicale des donneurs de sang de Clouange et Vitry/Orne »

⊗ **Edition d'un ouvrage « entre Drince et Namblot...PIERREVILLERS »**

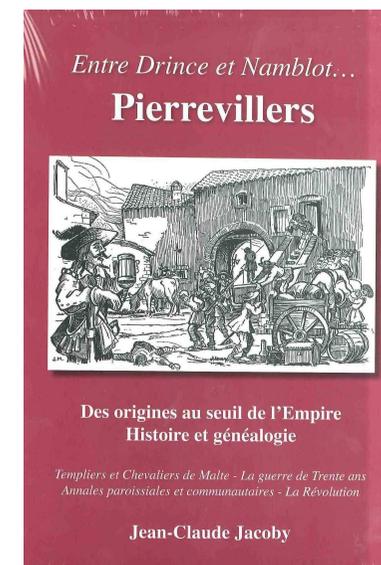
Association Pierrevillers Traditions

⊗ **24ème congrès de l'union départementale de la Moselle**

Association des donneurs de sang bénévoles d'Amnéville

⊗ **Championnat des clubs de France de courses d'orientation**

Association « Tout Azimut de Fameck »



30 650 € de subventions versées pour les partenariats en 2011

Le magazine d'information intercommunal

En 2011, un numéro du nouveau magazine intercommunal a été édité.

Le numéro 6 en juillet 2011.

Ce numéro est constitué des informations et rubriques suivantes :

Edito du Président

La petite enfance sur le territoire de la CCPOM

Les projets Petite Enfance

Développement économique

Le parc d'activités communautaire Belle Fontaine

Clouange/Rosselange

Le parc d'activités communautaire Champelle Sainte

-Marie-Aux-Chênes

Le guide touristique de la CCPOM

Le Fil Bleu : promenade à la découverte des oiseaux

Vos partenaires logement à la CCPOM

Le service SIAU

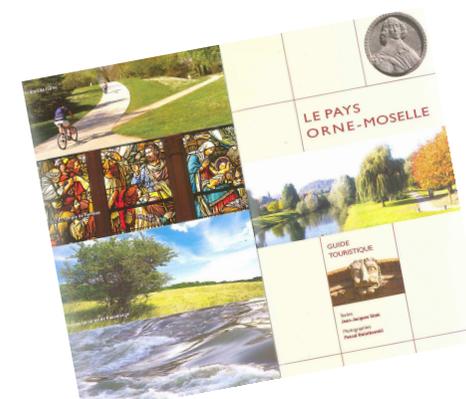
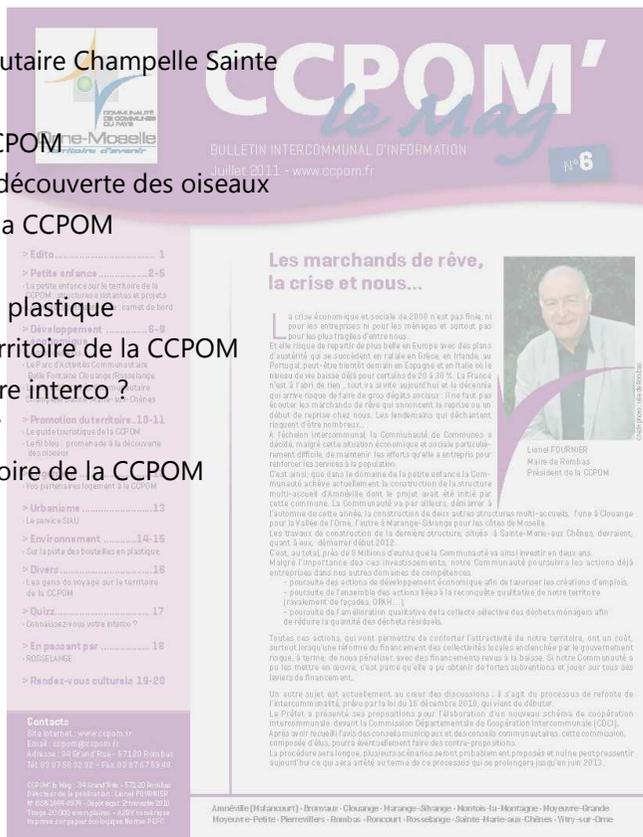
Sur la piste des bouteilles en plastique

Les gens du voyage sur le territoire de la CCPOM

QUIZZ : connaissez-vous votre interco ?

En passant par **ROSSELANGE**

Rendez-culturels sur le territoire de la CCPOM



Edition d'un livret touristique de la CCPOM

La Communauté de Communes a édité avec la collaboration de l'éditeur Serge Domini le guide touristique du Pays Orne Moselle à 8 000 exemplaires.

C'est ouvrage qui parle de l'histoire d'un pays, de son patrimoine architectural et religieux, de sa nature et d'un art de vivre.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2011

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants (population municipale – pas de double compte) desservis en porte à porte est de 52 959.

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 107
BRONVAUX	535
CLOUANGE	3 913
MARANGE SILVANGE	5 851
MONTOIS LA MONTAGNE	2 358
MOYEUVE GRANDE	8 029
MOYEUVE PETITE	509
PIERREVILLERS	1 490
ROMBAS	9 992
RONCOURT	768
ROSSELANGE	2 928
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 632
VITRY SUR ORNE	2 847
TOTAL	52 959

En 2011, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 octobre 2013.

Description du service

La collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2011	15 717,20	296,78	54,84	1,04	15 772,04	297,82
2010	15 566,46	293,20	61,50	1,16	15 627,96	294,36
2009	15 962,64	302,37	71,90	1,36	16 034,19	303,73
2008	15 886,91	300,94	87,28	1,65	15 974,19	302,59

Les unités d'œuvres en 2011

- ✚ km de service : 137 907
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 83 374 litres
- ✚ heures de service : 8 263,98

La sécurité

En 2011, 1 accident de travail sans arrêt.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

1.1.2.1 *La collecte sélective en porte à porte*

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

En 2011, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31/10/2013

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

Les moyens humains

- ✚ 6 chauffeurs
- ✚ 5 Ripeurs
- ✚ 2 chauffeurs/rippers

Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03
2010	1 342,43	1 291,98	316,26	559,56	3 510,23	66,11
2009	1 378,00	1 263,79	297,46	539,97	3 479,22	65,83
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87

Les unités d'œuvre en 2011

- ✚ Km de service : 121 314 KM
- ✚ Gas-oil utilisé : 57 540,36 litres

La sécurité

En 2011, 2 accident du travail avec 13 jours et 5 jours.

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères. la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en juillet 2010, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyevre-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1^{er} Novembre 2005.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.
Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION		NOMBRE	DESTINATION
Bennes de 30m³ ouvertes		3	pour les déchets verts
		3	Tout venant
		3	Pour le bois
		2	pour la ferraille
		1	Pour les pneus
		2	Réserve
Bennes de 30m³ fermées	ouvertes	1	1 Pour les cartons
	fermées	2	2 Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Bennes de 8 m³		3	pour les gravats (2+1 réserve)
Benne de 15 m³ fermée		1	pour les bidons vides
Borne		1	pour l'huile de moteur
Borne		1	pour l'huile végétale
Caisses palettes		11	Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)
Fûts		Plusieurs	pour récupération des piles

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

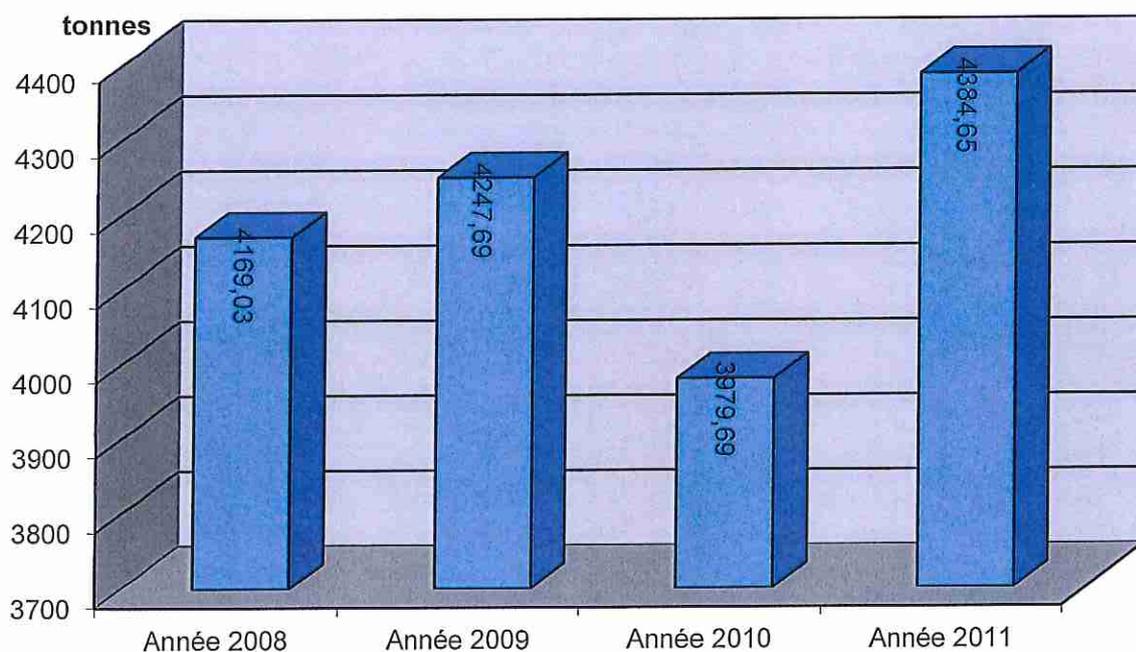
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

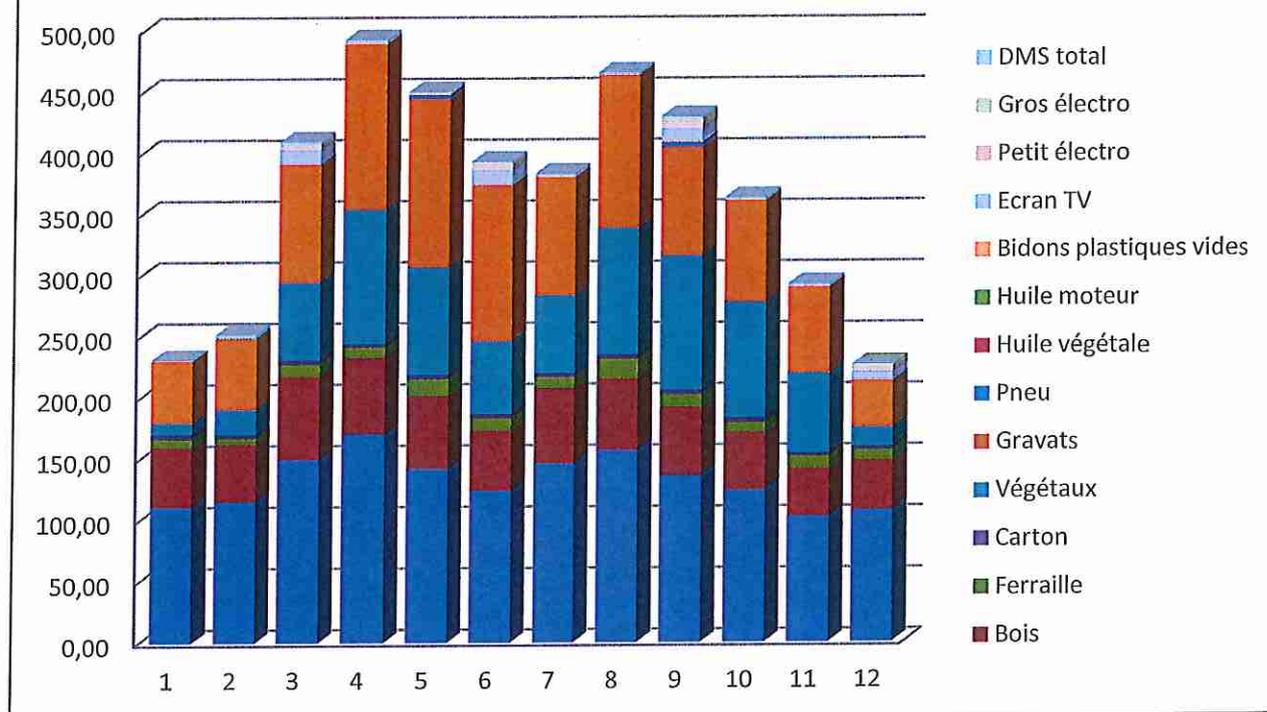
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2008	2009	2010	2011
Tout Venant	1 528,24	1605,94	1 540,44	1 583,74
Bois	567,24	527,34	560,16	635,80
Végétaux	754,17	820,12	739,66	801,92
Gravats	1 004,26	963,78	890,22	1 107,26
Huile moteur	0	0	0	0,44
Huile végétale	1	0	0,46	1,10
Pneus	8	9,90	17,8	7,14
Ferraille	128,82	126,00	96,4	114,30
Carton	43,38	34,34	39,54	42,83
Déchets Ménagers Spéciaux	29,9		22,37	20,25
Bidons vides	6,42	4,98	4,68	5,08
Petit électroménager	37,24	15,67	14,78	13,24
Gros électroménagers	33,63	39,55	13,91	10,15
Ecran	33,73	33,48	39,27	41,40
TOTAL	4 169,03	4 247,69	3 979,69	4 384,65

Evolution des tonnages de 2008 à 2011



Tonnages collectés mensuellement en 2011



L'accueil des Professionnels à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieur à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket
(Véhicule, dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2011

Type de carnet	Quantité vendue				Produit de la vente			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Carnet catégorie 1	3	9 carnets + 1 ticket	8 carnets	11 carnets+ 1 ticket	300 €	920€	800	1 120
Carnet catégorie 2	34	17 carnets + 4 tickets	13 carnets	22 carnets+ 1 ticket	5 950 €	3 115€	2275	3 885
Total général	37	27 carnets + 5 tickets	21 carnets	31 carnets+ 2 tickets	6 250 €	4 035€	3075	5 005

DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8^{ème} de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m³ suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	1	1	pour les emballages souillés (benne fermée)
Benne de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benne ECO-DEI 5 m ³	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	PAM	
Conteneur 240 L	1	Cartouches d'encres	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

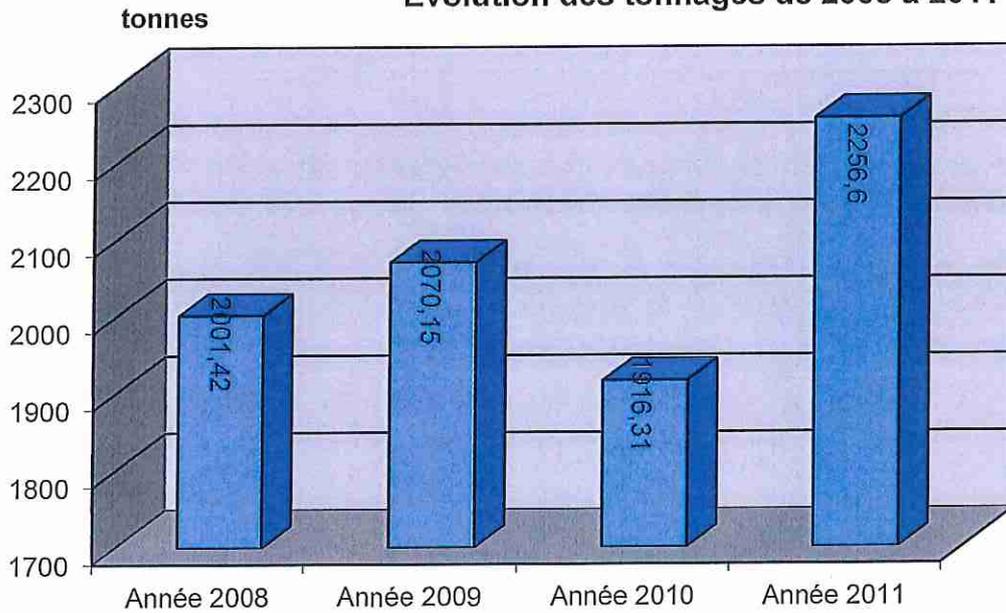
	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

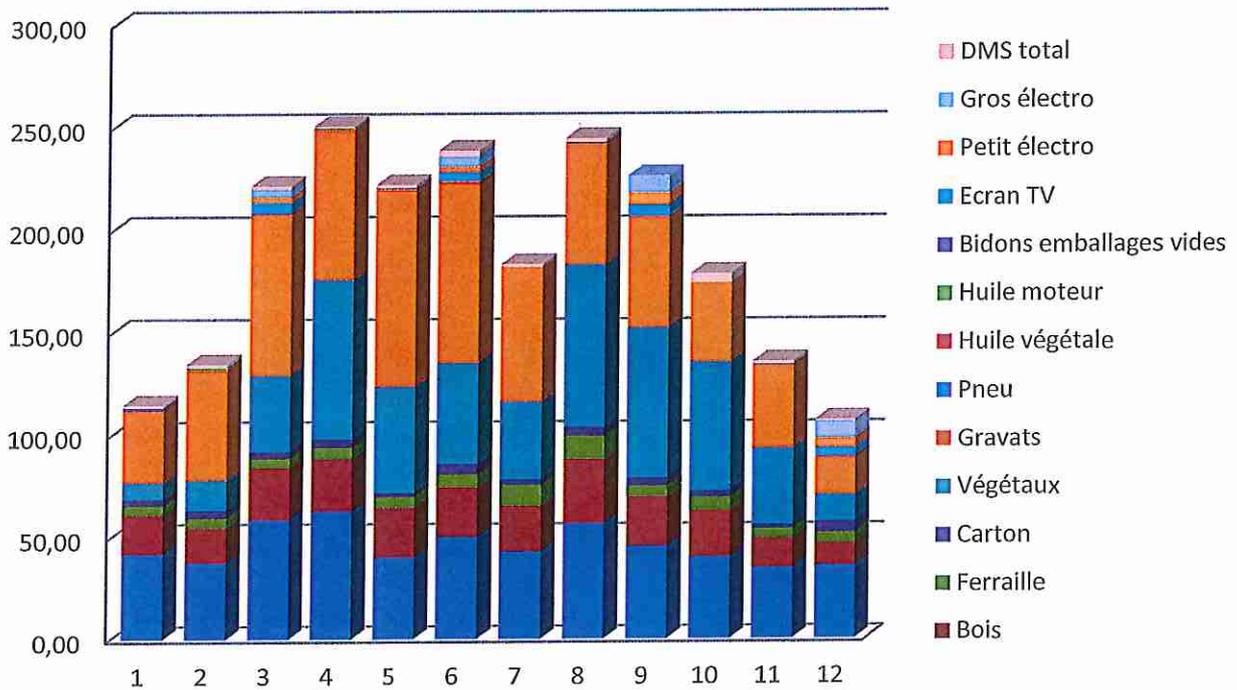
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2008	2009	2010	2011
Tout Venant	7 367,2	472,44	506,04	546,97
Végétaux	454,28	502,66	458,90	542,42
Gravats	640,02	734,14	561,76	699,04
Huile moteur	3,24	9,09	1,53	3,15
Huile végétale	0,8	0	0	1,71
Pneus	3,88	10,54	17,12	0
Ferraille	63,16	70,50	54,66	72,54
Carton	39,20	30,54	34,44	44,26
Déchets Ménagers Spéciaux	18,77	14,33	16,39	20,71
Bidons vides	0,82	4,34	3,66	3,74
Petit Electroménager	22,20	11,55	10,86	15,82
Gros Electroménager	11,60	22,08	16,55	24,98
Ecran	13,97	14,71	15,42	19,67
Bois		173,04	219,98	261,58
TOTAL	2 001,42	2070,15	1 916,31	2 256,60

Evolution des tonnages de 2008 à 2011



Tonnages collectés mensuellement en 2011



DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m² par local.

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m³	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
Benne de 9m³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Armoire	1	Pour les DMS	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
 LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

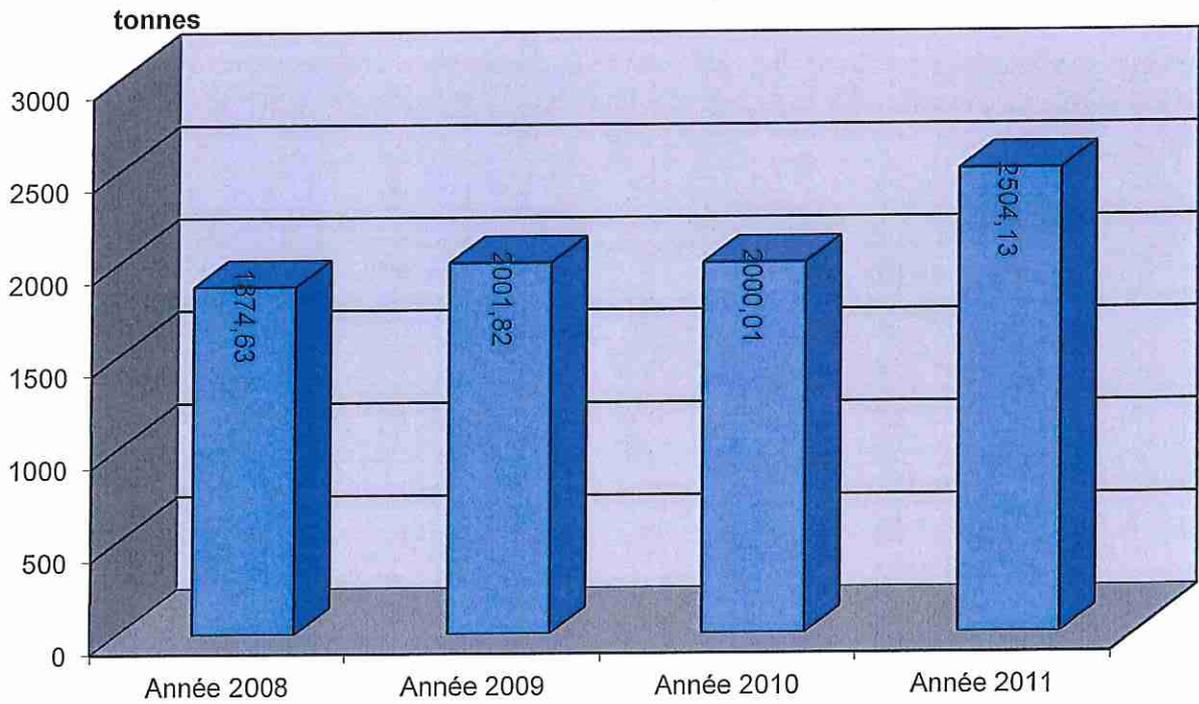
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

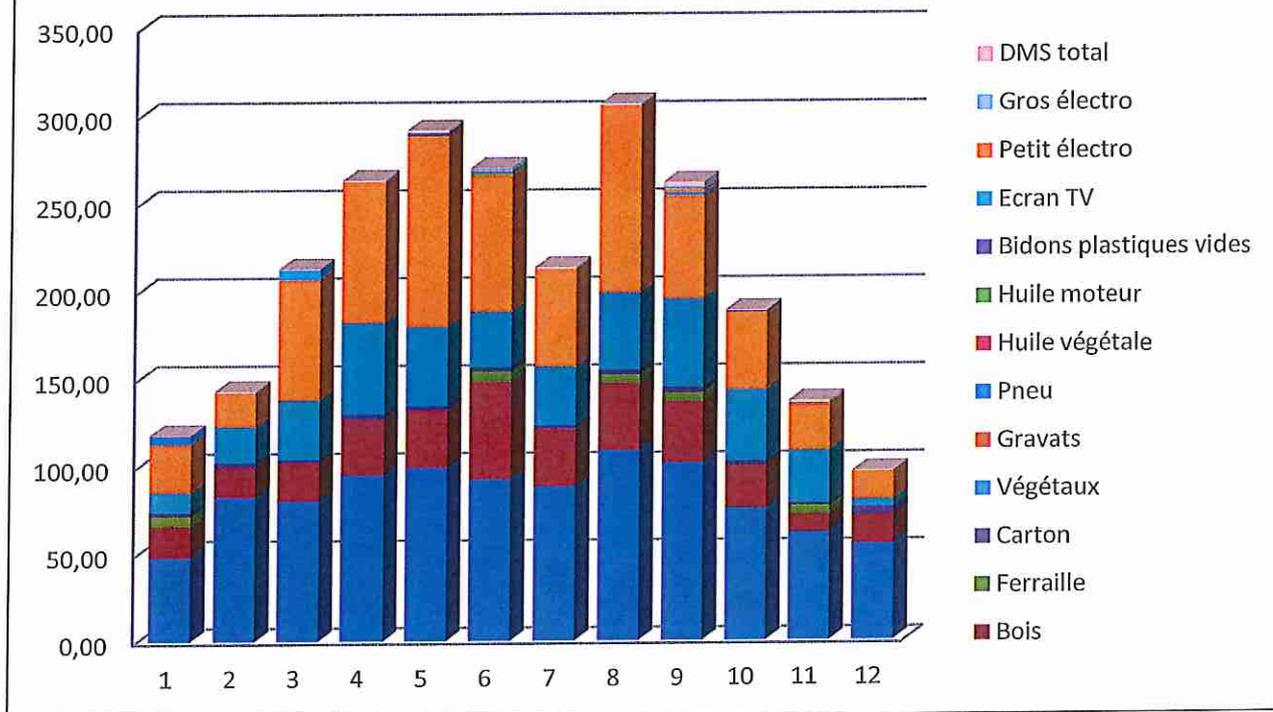
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2008	2009	2010	2011
Tout Venant	919,70	780,68	742,08	989,62
Végétaux	307,10	412,88	348,36	397,86
Gravats	529,80	456,64	390,28	689,36
Huile moteur	0	0	0	2,16
Huile végétale	0	0	0	0
Pneus	3,76	8,70	0	5,02
Ferraille	68,22	74,16	27,9	25,66
Carton	14,58	17,38	20,38	30,64
Déchets Ménagers Spéciaux	12,61	11,25	14,48	12,40
Bidons vides	1,04	2,46	1,5	2,68
Petit Electroménager	9,68	6,46	3,44	2,62
Gros Electroménager	5,59	10,28	1,40	2,56
Ecran	3,16	14,49	12,22	8,40
Bois		206,44	237,96	335,14
TOTAL	1 874,63	2 001,82	2 000,01	2504,13

Evolution des tonnages de 2008 à 2011



Tonnages collectés mensuellement en 2011



DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	Pour le bois
Benne de 15 m ³	3	1	pour les emballages souillés
Benne de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

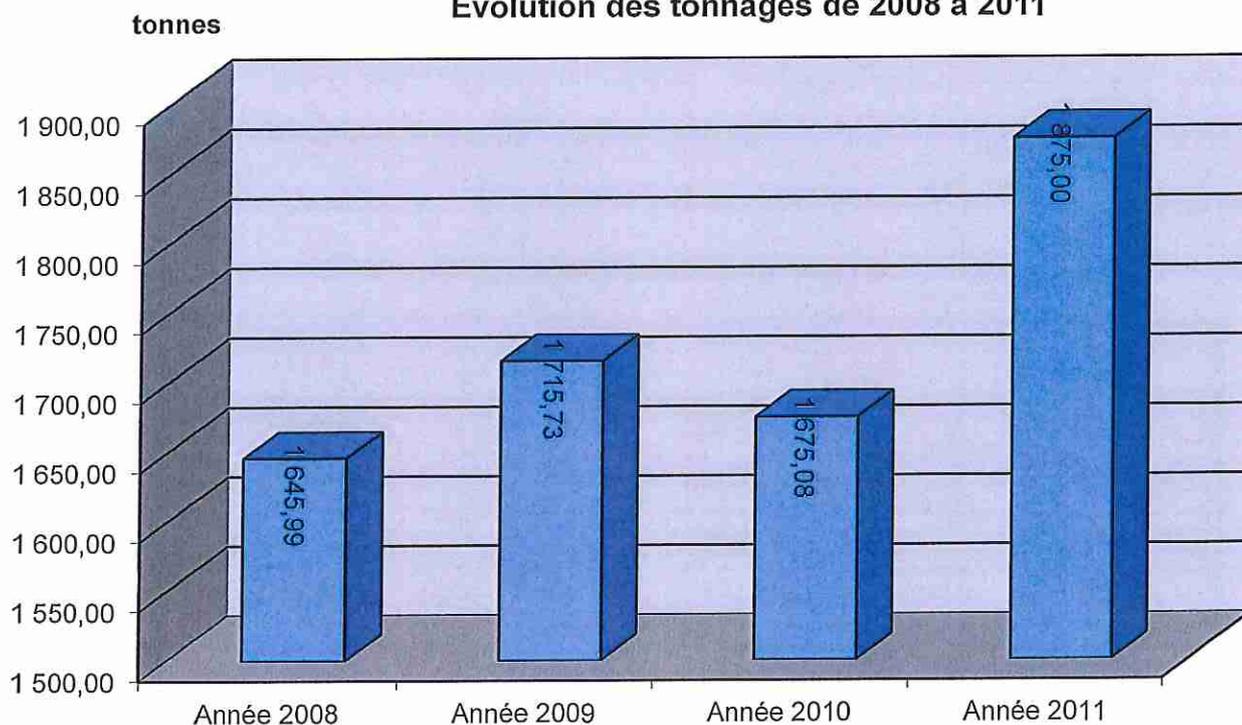
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

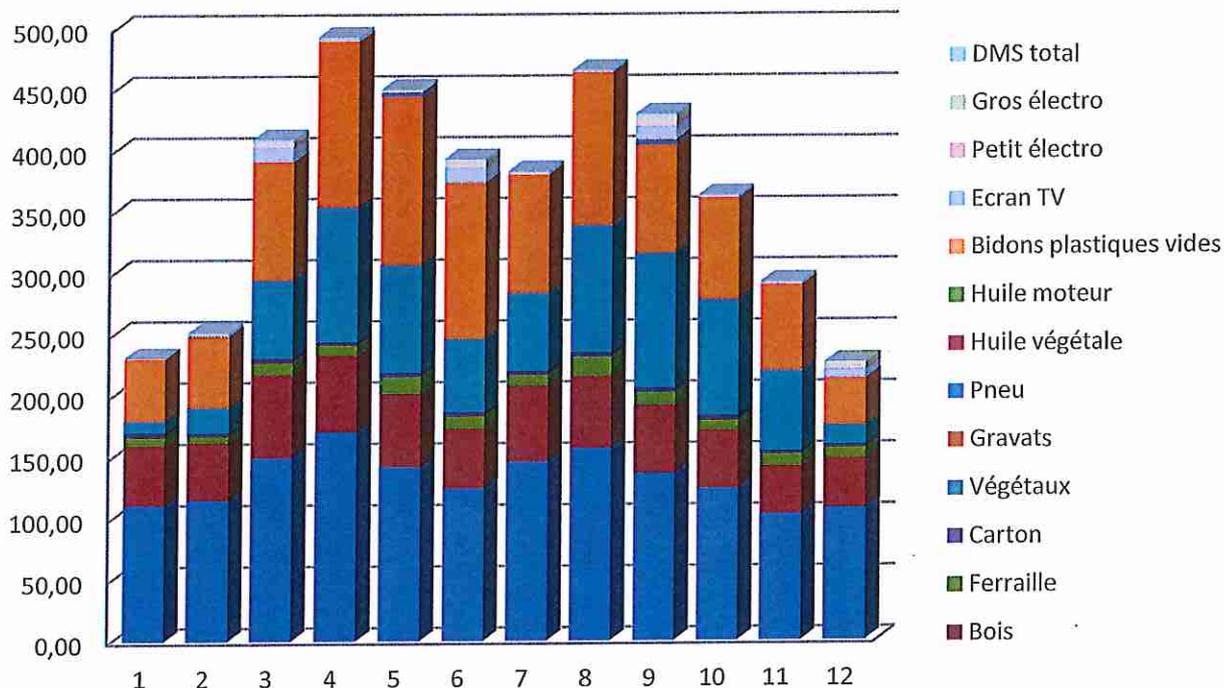
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2008	2009	2010	2011
Tout Venant	558,56	429,16	476,94	528,45
Végétaux	418,96	468,28	488,10	509,45
Gravats	522,30	495,94	390,46	446,56
Huile moteur	2,43	3,87	0	1,54
Huile végétale	0	0,42	0	0
Pneus	4,76	3,18	3,28	0
Ferraille	61,44	59,24	47,06	58,90
Carton	23,06	29,08	34,96	34,22
Déchets Ménagers Spéciaux	14,65	13,64	13,22	17,83
Bidons vides	1,28	3,46	4,10	0,76
Petit Electroménager	20,54	11,86	7,27	9,53
Gros Electroménager	9,84	18,73	6,92	16,46
Ecran	8,06	12,26	14,47	18,70
Bois		164,60	188,10	232,65
TOTAL	1 645,99	1715,73	1 675,08	1 875,05

Evolution des tonnages de 2008 à 2011



Tonnages collectés mensuellement en 2011



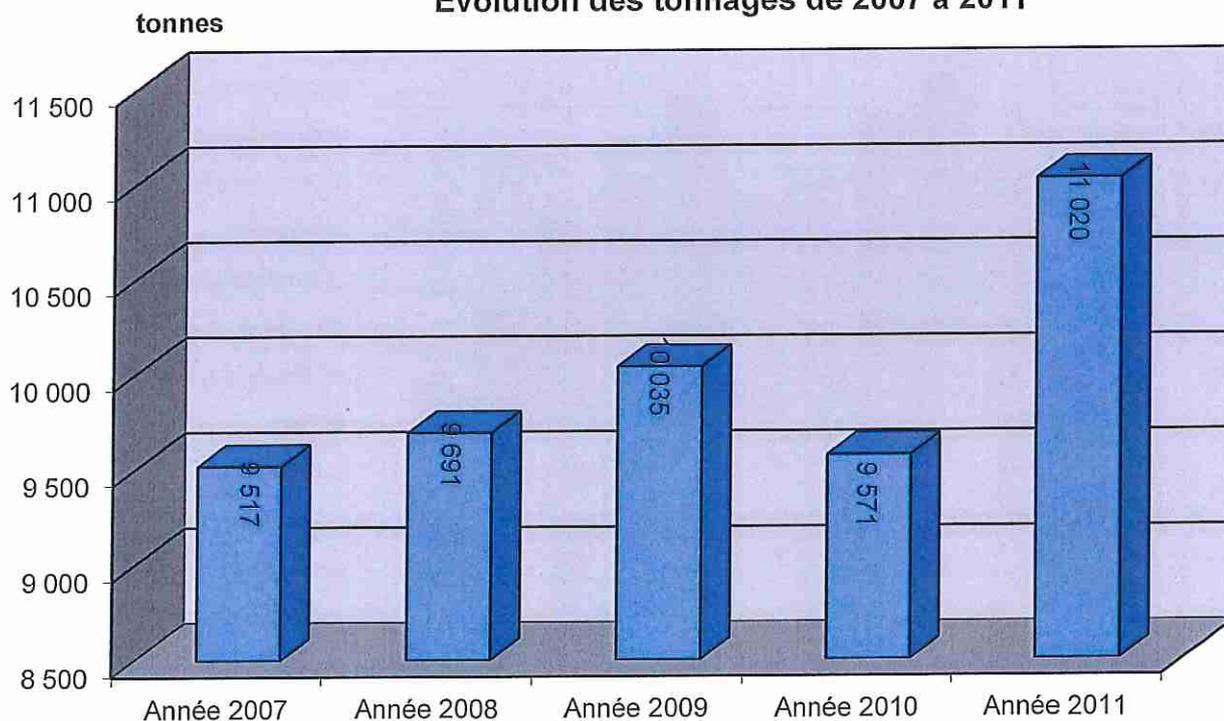
Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

2008 - 2011

Année	Tonnages
2007	9 517
2008	9 691,07
2009	10 035,39
2010	9 571,09
2011	11 020,38

Evolution des tonnages de 2007 à 2011



Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	7	5
BRONVAUX	0	1	0
CLOUANGE	7	5	7
MARANGE-SILVANGE	11	12	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	7	6	0
MOYEUVE-GRANDE	9	4	4
MOYEUVE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	18	7	7
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	6	7	0
VITRY-SUR-ORNE	1	0	1
TOTAL	96	60	26

En 2011, une bulle bleu (pour la collecte du papier) a été incendié à Moyeuve Grande.

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre sont remplacées.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29
2010	347,18	301,2	46,16	694,52	13,08
2009	375,34	344,8	47,82	767,96	14,55
2008	389,92	343,26	45,66	778,74	14,75

Composteur

En 2011, 21 composteurs de 450 litres ont été vendus aux particuliers au prix de 20€ soit une recette de 420,00 €

1.2 Le Traitement des déchets

En 2011, les déchets résiduels ont été traité au centre de valorisation des déchets de Metz par la régie HAGANIS, dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offre lancé en juin 2011.

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenue à la suite de l'appel qui a été lancé en 2008.

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2011 à 5 522 602 ,16 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 424 606,34 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 022 681,43 €),
- le coût de structure (75 321,40 €)

Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

Le coût de la collecte = 1 110 567,94 € (SITA)

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne)

	Jusqu'au 30/04/2011	Du 01/05/2011 au 31/10/2011	A partir du 01/11/2011
Pour les ordures ménagères	63,58 € HT/Tonne	66,77 € HT/Tonne	66,55 € HT/Tonne
Pour les objets encombrants	235,44 € HT/Tonne	247,26 € HT / Tonne	246,43 € HT/Tonne

Le coût du traitement = 1 543 868,53 € (HAGANIS)

Il a été calculé sur la base de 90,07 € HT la tonne en 2011 (+ 2,6 € HT/T pour la TGAP)

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global de la collecte, du traitement et des prestations diverses** s'est élevé, en 2011, à 2 654 436,47 €.

Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)

Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 30/04/2011	Du 01/05/2011 au 31/10/2011	A partir du 01/11/2011
Collecte	364,53 € HT/Tonne	382,82 € HT/ Tonne	381,54 € HT/Tonne
Tri	54,67 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	58,20 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	51,37 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	VERRE	81,53 € HT/Tonne	85,62 € HT/ Tonne
	JRM	120,11 € HT/Tonne	126,14 € HT/ Tonne
	EMBALLAGES	597,92 € HT/Tonne	627,91 € HT/ Tonne

Le **coût global de la collecte (1 514 744,66 €) (COVED) et du tri (255 425,21 €) (HAGANIS)** s'est élevé en 2011 à 1 770 169,87 €.

Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

	 Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes		Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf			
	Du 01/11/2010 au 30/04/2011	Du 01/05/2011 au 31/10/2011	Du 01/11/2011 au 20/04/2012	Du 01/11/2010 au 30/04/2011 Du 01/05/2011 au 31/10/2011 Du 01/11/2011 au 30/04/2012		
Gestion complète	49 648,00	51 878,62	51 817,62	63 194,00	66 033,23	65 953,85
Gestion et exploitation						
Forfait annuel						
Tout venant						
Benne 33m ³ + TGAP	106,56	110,58	110,47	110,00	114,18	114,06
Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	860,52	898,17	897,67	798,00	833,85	832,85
Ferrailles	25,91	27,07	27,04	16,00	16,72	16,70
Bois	53,00	55,38	55,32	62,00	64,79	64,71
Pneumatiques	155,00	161,96	161,77	158,00	165,10	164,90
Cartons	120,00	125,39	125,24	122,00	127,48	127,33
Produits végétaux Benne 33m ³	43,00	44,93	44,88	53,00	55,38	55,31
Gravats Benne 10 m ³	18,00	18,81	18,79	13,00	13,58	13,57
D	0	0	0	0	0	0
3						
E						
Gros électroménager	0	0	0	0	0	0
Huiles de vidange	0	0	0	0	0	0
Huiles végétales (2001)	90,00	94,04	93,93	115,00	120,17	120,02
DMS acides, bases + TGAP	860,52	898,17	897,67	1 674,00	1 749,21	1 747,11
Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1 010,52	1 055,45	1 054,22	1 007,00	1 052,24	1 050,98
Peinture, vernis, colles+ TGAP	860,52	898,17	897,67	938,00	980,14	978,96
Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	1 010,52	1 055,45	1 054,22	1 321	1 380,35	1 378,69
Radiographie+TGAP	260,52	271,75	271,45	655,00	684,43	683,61
Batteries de voiture avec acide+ TGAP	110,52	115,01	114,89	0	0	0
Piles+TGAP	0	0	0	0	0	0
Tubes fluorescents+TGAP	0	0	0	0	0	0
Cartouche d'encre	0	0	0	0	0	0

* : A partir du 01/01/2011 – TGAP = 17 €/tonne et DMS TGAP = 10,52 €/tonne



Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2011:

	2008	2009	2010	2011	Prestataires
Déchèterie d'Annéville Moulin Neuf	467 607 €	481 563 €	454 055,79€	395 433,13	COVED
Déchèterie de Marange Silvange	236 804 €	213 888 €	207 674,47€	202 620,71	BARISIEN
Déchèterie de Moyeuve-Grande	215 373 €	230 738 €	213 888 €	239 637,06	
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	199 021 €	197 672 €	225 489,26 €	184 990,53	
TOTAL	1 118 805 €	1 123 861 €	1 087 535,96€	1 022 681,43	

Les dépenses de structure

Rémunération du personnel affecté à la gestion administrative du service de collecte et traitement des déchets ménagers : 75 321,40 €

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2011 (hors rattachements) s'élève à 5 465 421,16 €.

Elles proviennent :

-  du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 4 881 998,00 €
-  des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 303 794,66 € (hors rattachement et hors opérations liées aux rattachements) (Déchèterie : 36 320,17 € et collecte sélective : 267 474,49 €)
-  des subventions et soutien d'éco emballages, pour 240 000,00 € + soutien ADEME pour 34 118,50⁽¹⁾ soit au total, 274 118,50 € (hors rattachement et hors opérations liées aux rattachements)
-  vente de tickets «Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Annéville Moulin Neuf pour 5 090 € (5 005 € + 85 € de perte de carte)
-  vente de composteurs pour 420 €

<u>Equilibre financier du service</u>	
Recettes	5 431 302,66 €
Dépenses*	5 522 609,27 €
Soit un déficit de	- 91 306,51 € (1,65%)

⁽¹⁾ acompte versé par l'ADEME dans le cadre de la convention du Programme local de prévention (cet acompte est neutralisé dans le total des recettes dans la mesure où les dépenses correspondantes ne seront engagées qu'en 2012)

*Montant mandaté en 2011 : 5 475 321,40 (différence de 47 287,77 payé sur 2012)